

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 MAI 2021

Date de convocation et d'affichage 7 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai à dix-huit heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal dûment convoqué, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel HÉRAULT, Maire.

Etaient présents : Michel HÉRAULT, Maire, Colette LOZACH-SIRET, Michelle IWANOW Éric FOUGÈRES, Alain VERSTRAETE, Sébastien MATHIEU, Madeleine GAILLARD. Michèle MICHAUX, Marie-Françoise POINCELET et Patrick SUCHER.

Etait absente /excusée : Nathalie DAGAUD

Pouvoir : Nathalie DAGAUD a donné pouvoir à Michel HERAULT

Secrétaire de séance : Éric FOUGERES

Le Mardi 18 mai 2021 à 18 h 00

SOMMAIRE

2021.24 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2021,
2021.25 - Vote des subventions,
2021.26 - Tarifs concessions cimetière,
2021.27 - Tarifs colombarium,
2021.28 - Tarifs salle de Galifard,
2021.29 - Tarifs cantine 2021/2022,
2021.30 - PPRi,
2021.31 - Elaboration des Lignes Directives de Gestion,
2021.32 - Tableau des effectifs,
2021.33 - Fixation du taux d'avancement de grade,
2021.34 - Régisseur Galifard.
2021.35 - Création de poste pour agent indisponible
2021.36 - Avis adhésion piégeage,
2021.37 - Désignation d'un référent Ambroisie

Informations diverses

- Elections départementales et régionales (mise en place bureau de vote et planning des 20 et 27 juin 2021)
- Points sur les dossiers en cours
 - Maison de Galifard (gîte)
 - Travaux à Châtillon
 - Cimetière
 - Fleurissement
 - Travaux Galifard
- Fercher (infos diverses)
- Location salle des fêtes Galifard (état des lieux) remplacement Sylvie CHAUMETTE
- Association de défense et de développement des services publics (motion de soutien bureau de poste St Florent)

Questions diverses.

2021-28 – Tarifs Columbarium à compter du 1^{er} Septembre 2021 au 31 décembre 2022

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs pour les années 2021 et 2022 soit :

Colombarium	2020/2021	2021/2022
Case	415 €	415 €
Concession 30 ans	315 €	315 €
Dépôt de l'urne (jardin du souvenir)	30 €	30 €
Plaque	50 €	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Les élus ont évoqué l'agrandissement du jardin du souvenir. Des devis seront à demander aux entreprises.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2021-29 – Centre de Galifard : Tarifs salle de locations 2022

Comme les années précédentes, les tarifs du Centre de Galifard portant sur les deux salles sont révisés pour l'année N+1, afin de permettre l'ouverture des nouvelles réservations.

- ♦ Annexe à la présente le tableau récapitulatif des tarifs 2022.

PETITE SALLE DE GALIFARD : TARIFS 2021-2022							45 pers
	1er janvier au 31 décembre 2021			1er janvier au 31 décembre 2022			
Chèque-caution pour toute location	400		400	400		400	
Durée	Commune	Hors Commune	Mise à disposition (assoc pers communal, élus)	Commune	Hors Commune	Mise à disposition (assoc pers communal, élus)	
Week-end/ Jours fériés							
24h00.	195	266	53	195	266	53	
Acompte	65	89		65	89		
Solde	130	177		130	177		
48h00.	269	385	77	269	385	77	
Acompte	90	128		90	128		
Solde	179	257		179	257		
en Semaine							
24h00	92	125		92	125		
Acompte	32	42		32	42		
Solde	60	83		60	83		
Après midi							
	78	109		78	109		
Acompte	26	35		26	35		
Solde	52	74		52	74		
GRANDE SALLE DE GALIFARD : TARIFS 2021-2022							160 pers
	1er janvier au 31 décembre 2021			1er janvier au 31 décembre 2022			
Chèque-caution pour toute location	500		500	600		600	
Durée	Commune	Hors Commune	Mise à disposition (assoc pers communal, élus)	Commune	Hors Commune	Mise à disposition (assoc pers communal, élus)	
Week-end/ Jours fériés							
24h00	355	446	74	355	446	74	
Acompte	114	149		114	149		
Solde	241	297		241	297		
48h00	458	603	121	458	603	121	
Acompte	153	202		153	202		
Solde	305	401		305	401		
En Semaine							
24h00	155	217		155	217		
Acompte	52	72		52	72		
Solde	103	145		103	145		
Après midi							
	78	136		78	136		
Acompte	26	46		26	46		
Solde	52	90		52	90		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avis sur les tarifs 2022, à compter du 1^{er} janvier 2022
- d'autoriser la régisseuse du Centre de Galifard à acter et enregistrer dès à présent les réservations optionnelles ou fermes de location pour 2022 aux tarifs adoptés,

VOTE : 11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

Option ménage : Monsieur le Maire propose d'instituer un montant pour le ménage

- 50 € pour la petite salle
- 80 € pour la grande salle

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

2021-30 – Avis sur les Tarifs cantine 2021/2022

Monsieur le Maire propose le vote des tarifs de Cantine pour la rentrée scolaire 2021/2022.

- Enfants : 2.85 €
- Adultes : 3.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs.

VOTE : 11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

2021-31 – PPRi

Monsieur le Maire présente le dossier d'information du public relatif au zonage réglementaire du projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du Cher rural révisé.

L'ensemble des élus ont reçu par mail, le dossier concernant la commune de Villeneuve.

Remarque d'un élu : Les cartes présentées ne sont pas à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le projet du PPRi révisé.

VOTE : 11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

2021-32 – Elaboration des Lignes Directives de Gestion

L'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 13 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient que dans chaque collectivité et établissement public, l'autorité territoriale doit élaborer des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Les lignes directrices de gestion déterminent d'une part la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissements publics, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Considérant que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré la mise en place de lignes directrices de gestion au sein des collectivités et établissements publics, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que ces lignes directrices de gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les agents de la commune.

Considérant que ces lignes sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 mars 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les Lignes Directives de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le plan proposé ci-dessus.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2021-33 – Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TNC (30/35 ^{ème})
<u>TOTAL</u>		<u>2</u>	ETP (*) : 1.86
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	TNC (13.45/35 ^{ème})
Adjoint technique	C	1	TNC (20.21/35 ^{ème})
Adjoint technique	C	1	TNC (17.50/35 ^{ème})
Adjoint technique	C	1	TNC (24/35 ^{ème})
<u>TOTAL</u>		<u>4</u>	ETP : 2.14
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	C	1	TNC (6.5/35 ^{ème})
Adjoint d'animation	C	1	TNC (6.5/35 ^{ème})
<u>TOTAL</u>		<u>2</u>	ETP : 0.37
CONTRACTUEL			
Adjoint technique	C	1	TNC (9.23/35 ^{ème})
<u>TOTAL</u>		<u>1</u>	ETP : 0.26

(*) ETP (Equivalent Temps Plein)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 18 mai 2021.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

2021-38 - Désignation d'un référent Ambroisie

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962

Une rencontre a eu lieu avec Mr BRETON (organisme FREDON), Mr LUTREAU (association des piégeurs du Cher) Mr CACCIA Éric (piégeur), Mme IWANOW et Mr SUCHER (élus).

Présentation des activités départementales essentiellement sur l'ambroisie et les animaux nuisibles (ragondins, rats musqués) ainsi qu'une activité sur les chenilles processionnaires

La préfecture du cher demande un référent pour la lutte contre l'ambroisie.

Le référent aura accès aux signalements de présence d'ambroisie sur le territoire de gestion. Il est le lien privilégié de la population, permettant de répondre aux sollicitations et aux signalements, de par sa formation et sa proximité.

Des informations et formations seront dispensées par FREDON.

Le propriétaire est responsable de la plante.

Le référent peut être un agent communal, un élu ou un administré.

Plusieurs questionnements, notamment quel rôle aura le référent, combien de réunions annuelles, etc..., qu'une information sera diffusée via le bulletin municipal.

Monsieur le Maire propose que ce dossier soit revu lors d'un prochain conseil

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales (mise en place bureau de vote et planning des 20 et 27 juin 2021)

	8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
IWANOW Michelle	X			X
MATHIEU Sébastien	X			
DODU Patrick	X			
DUPONT Bernard	X			
HERAULT Michel		X		X
VERSTRAETE Sabine		X		
TRIPODI Anne-Marie		X		
CHAUMETTE Annie		X		
LOZACH Colette			X	X
POINCELET Marie-Françoise			X	
MATHIEU Dorothée			X	
CHAUSSON Marie-France			X	

- Points sur les dossiers en cours

- Maison de Galifard (gîte)
*Etude diagnostic réalisé par SEITH,
Dossier envoyé eu CIT,
Monsieur le Maire signale qu'il faut relancer les intervenants (CIT).*
- Travaux à Châtillon
Les travaux sont terminés, des petites reprises vont être apportées. Vu avec EUROVIA le 18 mai.
- Cimetière
*Recensement des sépultures, environ 561 emplacements. 213 enregistrés et complets les autres sont enregistrés mais incomplets
Madame LOZACH-SIRET a contacté la mairie de Morthomiers, pour compléter les renseignements sur les personnes décédées.
Monsieur le Maire demande qu'une réunion soit organisée avec la commune de Morthomiers, suite au changement des élus en 2020. Madame LOZACH-SIRET s'occupe de prendre rendez-vous.*
- Fleurissement
Débute le 19 mai 2021
- Travaux Galifard (toiture)
*En partie, terminés.
La porte de la grange a été repeinte par les agents communaux.*

- Fercher (infos diverses)

*Réunion du 17 mai sur le Projet global territorial : questionnaire sera transmis avant le 21 juin. La commune devra l'envoyer aux administrés.
Possible de mettre le lien sur le site de la commune, afin que la population puisse remplir le questionnaire en ligne.*

- Location salle des fêtes Galifard (état des lieux) remplacement Sylvie CHAUMETTE

Sylvie CHAUMETTE actuellement en arrêt maladie, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Céline JACQUET serait disponible pour l'état des lieux et le ménage des salles.

- Bureau poste Saint Florent (motion de soutien)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu.

Questions diverses

Date du prochain conseil municipal : 1^{er} juillet 2021 à 18 h 00 à Galifard

Séance levée à 20 h 45

